

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi



Délibération n° 05-04 du 19 juillet 2021

CONTRAT DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PRIVATIVES ET DES BRANCHEMENTS SOUS DOMAINE PRIVÉ.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1331 du Code de la Santé Publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°3-01 du 12 mars 2020 approuvant la gestion des raccordements au réseau départemental de la Seine-Saint-Denis,

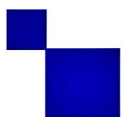
Vu la délibération n°2014-II-08 du 13 février 2014 adoptant le nouveau règlement du service départemental d'assainissement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité des installations d'assainissement et des branchements en domaine privé conclu entre un particulier et le Département fixant les modalités techniques, administratives et financières de la délégation de la maîtrise d'ouvrage du propriétaire au Département ;

- AUTORISE le Département à prendre, par délégation, la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement et des branchements en domaine privé ;



- AUTORISE le Département à percevoir, pour le compte du propriétaire, la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

- CHARGE Monsieur le président du conseil départemental de signer les contrats de mandat ainsi que toutes pièces y afférent au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.